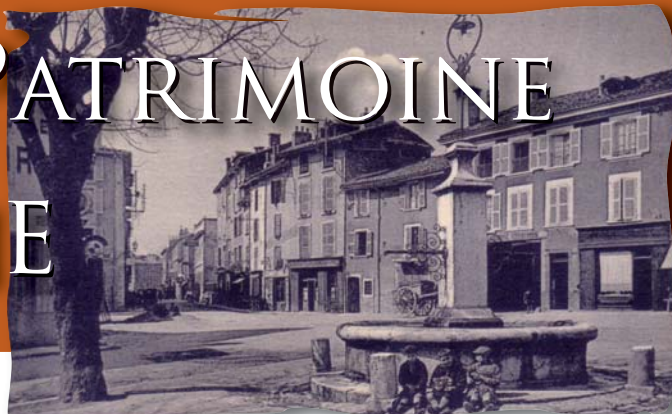




HISTOIRE ET PATRIMOINE DE COUBLEVIE



Place porte de la Buisse

Le quartier des Terreaux : de Coublevie à Voiron

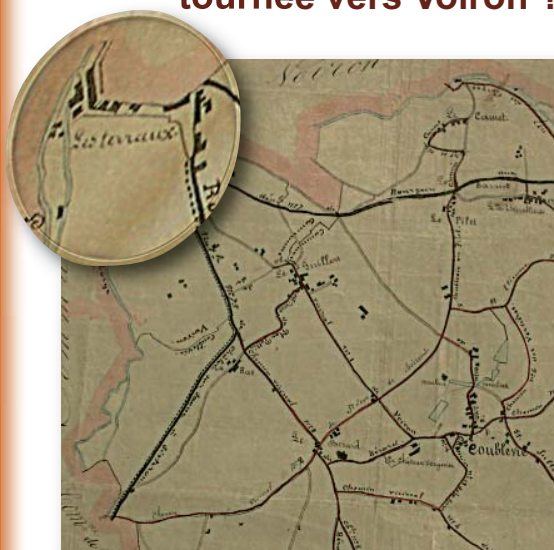
L'annexion du hameau des Terreaux par la ville de Voiron

Les Terreaux, un hameau de Coublevie aux portes de Voiron

Bien avant la Révolution française, il est convenu que **Coublevie soit limité au nord et au sud par les remparts de Voiron et le lit de la Morge en aval et en amont**. Ces remparts descendent la colline où se trouve l'hôpital aujourd'hui jusqu'à la porte de la Buisse, longent la rue des Terreaux et la rue Montgolfier jusqu'au pont de bois sur la Morge. On en retrouve des vestiges dans plusieurs immeubles qui se sont adossés au fil des temps de part et d'autre de la muraille. La **tour Barral** est une des nombreuses tours qui s'élèvent le long des remparts. Plusieurs portes donnent accès à l'extérieur de Voiron dont la porte St Vincent, la porte de la Buisse et la porte des Moulins.

L'un des hameaux de Coublevie, Les Terreaux, est inséré entre ces murs et la Morge. Il s'appelle ainsi parce que les Voironnais déversent derrière les remparts leur surplus de terre et les débris de leur jardin, en passant par la porte de la Buisse. Le terreau éponge les marais formés par les inondations et les infiltrations de la Morge.

Le quartier des Terreaux : une enclave naturellement tournée vers Voiron ? (17^{ème} s.)



Cadastre - 1870

Au 17^e siècle, il y a peu de maisons dans le hameau des Terreaux. Ceux qui habitent là sont parfois tentés de se tourner vers Voiron. Par exemple,

des parents du quartier ont demandé l'autorisation pour leurs enfants de fréquenter le catéchisme dans la chapelle des Augustins ouverte récemment au centre de Voiron, plus proche de leur habitation. Mais Coublevie s'oppose à cette demande craignant des intentions de Voiron de s'agrandir à ses dépens. De fait, **la ville-centre a plusieurs fois demandé la réunion des Terreaux pendant la période révolutionnaire**. En l'an II, la municipalité de Voiron déclare que les habitants des Terreaux ont pétitionné pour être rattachés à Voiron. Coublevie rétorque que sur les 240 habitants seuls 12 ont fait cette demande. En l'an IX, le préfet propose de **créer une nouvelle commune regroupant Saint-Nicolas,**

Les frontières administratives se cherchent sans relâche depuis la Révolution française et la mise en place d'un découpage à la fois plaqué sur celui des paroisses et essayant de répondre aux réalités géographique, économique et politique des nouvelles entités : **les communes**. Dès 1790, ces dernières cherchent à se regrouper. Plusieurs tentatives d'association sont expérimentées comme le canton urbain et le canton rural au 18^e s. puis la communauté d'agglomération au 20^e siècle. Mais chaque fois se pose la question : **Quelle est la solution la plus adaptée à une réalité fluctuante ?** Cette situation qui n'a rien de locale a fait l'objet d'une étude sur tout le territoire français par la commission Ballardur. Un grand toilettage de la carte administrative depuis la Région, le Département, les Cantons, les Communautés d'agglomération jusqu'aux Communes, va-t-il aboutir à la suppression de l'une ou l'autre de ces administrations avec son lot d'élus et de fonctionnaires ? **Va-t-on vers la disparition programmée des frontières communales au profit de la communauté d'agglomération ?** Cependant, les 34 communes qui composent le Pays Voironnais ont à la fois un passé commun, pas toujours facile à mettre en évidence, et surtout un passé propre et identitaire comme le montre la carte du patrimoine et tourisme du Pays Voironnais édité en septembre 2009. Si Coublevie a toujours eu une histoire étroitement liée à celle de Voiron, qu'en est-il avec les 32 autres communes ?

Anne-Christine Guichard,
adjointe déléguée au patrimoine



Saint-Aupre, Saint-Etienne, La Buisse et Coublevie dont le siège serait aux Terreaux avec 4 850 habitants, mais sans résultat. Voiron a besoin de nouvelles maisons aux 17^e et 18^e siècles pour loger sa population en constante augmentation. Or le bourg confiné derrière ses murailles ne dispose plus d'espaces constructibles. Il faut donc s'étendre hors les murs. Des maisons sont bâties dans le quartier des Terreaux, adossées aux fortifications.

Les commerçants exploitent les avantages de cette zone frontalière (18^{ème} s.)

Des commerces ouvrent leurs portes, avantagés par des charges et une patente moins lourde à Coublevie. Les prix des marchandises plus attractifs attirent la clientèle voironnaise au détriment des commerces du bourg. Ces maisons n'ont parfois qu'une porte s'ouvrant sur Voiron ou deux portes donnant accès à la fois à Voiron et à Coublevie. Ceci permet à leurs habitants d'échapper facilement au paiement des droits d'octroi perçus par la ville. « *Les perturbateurs du repos public* » en profitent également pour échapper au « commissaire » qui ne peut pas les poursuivre au-delà des fortifications. Les cabarets sont nombreux, leur clientèle trouble parfois l'ordre public, ce que démentira plus tard le maire de Coublevie, Hector Blanchet, qui habite ce quartier. Néanmoins, le 16 janvier 1811, le maire de Voiron obtient du préfet un arrêté relatif à la police des Terreaux : « *Le maire de la ville de Voiron exercera la surveillance et la police sur le quartier des Terreaux quoique dépendant de la commune de Coublevie.* ». Le maire de Coublevie ne transmet cet arrêté à ses administrés que 5 mois plus tard, le 19 juin 1818. En 1821, ces difficultés subsistant toujours, le maire de Voiron demande au Préfet de l'Isère, le Baron d'Haussez, d'user de son autorité pour y mettre fin. **Mais le maire de Voiron ne s'arrête pas là dans sa requête et c'est à ce moment précis que l'avenir du quartier des Terreaux se joue.**

Une question de statut de Voiron ?

En effet, le maire de Voiron prie également le préfet de solliciter du gouvernement un changement d'appellation. **Voiron veut redevenir une commune rurale !** La raison de ce changement d'orientation de Voiron n'a pas échappé au maire de Coublevie qui rappelle en conseil municipal que c'est en exagérant le nombre de ses habitants que Voiron avait obtenu le

statut de ville vers 1802-1803. Ce nouveau statut a pour conséquence la nomination du magistrat par le chef de l'Etat, son budget est arrêté par le ministère et son receveur soumis à



Place porte de la Buisse

la vérification de la Cour des comptes. Mais « *cet honneur* » a un prix, toutes les charges à la solde des contribuables en dépendent. Elles deviennent insupportables pour la classe ouvrière. Les dépenses de la ville liées à cette prérogative dépassent ses ressources. **C'est en espérant obtenir une réduction de ses dépenses que Voiron veut redevenir une commune rurale.**

La solution du préfet : l'annexion des Terreaux (1821)

Cette suggestion est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal de Voiron qui souhaitait depuis longtemps cette réunion. La réaction est bien différente à Coublevie. Le 19 août 1821, le maire convoque une réunion extraordinaire du Conseil Municipal pour étudier le projet soumis par le préfet et lui faire part de son opposition et de celle des habitants des Terreaux, considérant que ce projet est contraire « *à la règle et à la justice* ». Cette annexion n'est « *réclamée par aucun motif d'utilité publique. Elle ne causerait que des préjudices aux habitants réunis et la ruine de la commune de Coublevie* ». De plus, le Conseil de Coublevie estime que ce rattachement ne permettra pas à Voiron d'obtenir le nombre suffisant d'habitants. En effet, la ville compte alors 3 500 habitants, les Terreaux 500, soit au total 4 000 habitants. Or la loi du 28 pluviôse an VIII exige un minimum de 5 000 âmes pour « *maintenir la ville dans sa catégorie actuelle* ».

Coublevie s'oppose au rattachement des Terreaux

Le maire de Coublevie insiste très longuement sur les limites naturelles de sa commune, vieilles de plusieurs siècles, qui n'ont pas été remaniées par la loi du 4 mars 1790 qui redéfinissait les limites des paroisses. Le Conseil municipal appelé à donner son avis sur le sujet, reprend dans ses « observations » les déclarations du 20 octobre 1821, destinées à justifier son opposition, et les critiques émises le 19 août 1821, dans une lettre envoyée au préfet après une réunion extraordinaire du Conseil. Dans ce texte, il démontre longuement l'inutilité de ce projet qui n'apportera aucun avantage financier à Voiron si ce n'est des charges plus lourdes pour un territoire plus grand et une population plus nombreuse. Ces charges ne seront pas compensées par une faible diminution de certaines de ses contributions. « *La réunion des Ter-*



Rue montgolfier

reaux ne créera pas plus d'activité dans le commerce, ni plus d'émulation dans l'industrie. On ne verra pas se former plus d'entreprises utiles... ». Quant à la sécurité, elle est garantie par la présence du maire de Coublevie et de ses conseillers municipaux qui habitent le quartier et veillent sur les habitants « en bons pères de famille » toujours prêts à « prévenir les infractions ou à les faire réprimer ».

Plus réels et plus faciles à évaluer, ce sont les préjudices que causerait à la commune de Coublevie ce projet s'il se réalisait. Celle-ci tire la plus grande partie de ses revenus de ses octrois, « impôts perçus à leur profit, par les villes, sur les denrées et certains produits à leur entrée chez elles ». Coublevie allait perdre ceux des **Terreaux dont les revenus lui permettent de subvenir aux frais du culte, de réparer les chemins, l'église et le presbytère** en très mauvais état, de salarier son garde champêtre... Il serait impossible d'y suppléer même en augmentant les impôts dans les limites fixées par la loi. Ces impôts sont payés principalement par des « propriétaires forains » (il s'agit des notables qui possèdent la plus grande partie des terres mais ne résident dans leur château que pendant la période des fêtes). Ils n'habitent pas Coublevie et refuseront à coup sûr cette augmentation alors que dix d'entre eux sont déjà les plus imposés de la commune. Enfin il existe dans le hameau des Terreaux **une papeterie construite au 18^e siècle par Pierre Montgolfier** qui occupe un grand nombre d'ouvriers. Joseph Montgolfier fait partie du Conseil municipal de Coublevie. La commune rurale considère qu'une telle usine ne pourra jamais fonctionner dans une ville étant donné le prix élevé des charges et des marchandises.

Une pétition des habitants des Terreaux complète ce plaidoyer le 20 août 1821. Ils réclament leur maintien à Coublevie où la vie est moins chère, les impôts moins lourds et les pauvres secourus par des dons importants du Bureau de Bienfaisance. Cette pétition est légalisée par le maire deux jours plus tard.

Une tentative de compromis

Dernière tentative de conciliation, Coublevie propose de céder à Voiron trois maisons que cette dernière a



Rue montgolfier-Grand bazar-1908

toujours enviées et qui s'ouvrent sur la ville. Elles sont implantées sur le hameau des Terreaux mais séparées de son centre par un jardin et une chute d'eau. En échange Coublevie recevrait une enclave de ter-



Rue des Terreaux

ritoire située à l'est de Voiron. Ce conflit ne se règlera pas dans l'immédiat laissant à Coublevie des occasions d'affirmer son opposition. Le 12 décembre 1821 le conseil municipal refuse de payer la part du traitement qu'il doit au commissaire de police chargé de faire régner l'ordre dans le quartier.

Un dernier acte de résistance : Coublevie nomme les quatre rues du quartier

Le 8 juin 1823 après le vote du budget, le maire Hector Blanchet propose de donner des noms aux trois rues qui convergent vers la place des Terreaux. Celle qui va du « pont de bois » jusqu'à cette place bordée par les vastes bâtiments de la papeterie portera le nom de **Rue Montgolfier** en hommage à Joseph Montgolfier, fils de Pierre l'industriel des Terreaux. On doit à Joseph Montgolfier l'invention du verre de lampe, de la première presse hydraulique, d'une machine pneumatique utilisée dans la fabrication du papier (1792) et enfin de la montgolfière avec son frère Etienne en 1793. La rue qui longe les remparts jusqu'à la porte de la Buisse s'appellera **Rue des Terreaux**. La troisième rue qui s'en va vers la prairie St Joseph le long du « béal » (canal) des moulins, se nommera **Rue des Prairies**. Enfin la rue située dans le lieu où se trouvait la porte de la Buisse portera le nom **Rue de la porte de la Buisse**. Ces appellations sont homologuées par le préfet le 23 juin 1828.

Le quartier des Terreaux appartient à Voiron en 1824

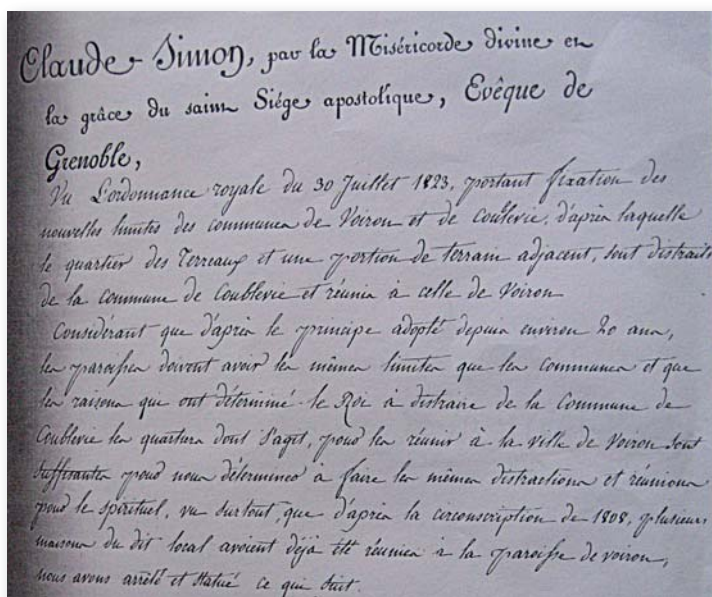
Toutes les actions, les délibérations, les pétitions n'ont pas réussi à convaincre le pouvoir. **Le 3 juillet 1823, le roi Louis XVIII signe au palais des Tuileries l'ordonnance qui donne le hameau des Terreaux à Voiron.** Une ligne rouge est alors tracée sur le plan cadastral pour délimiter les deux communes. Le 24 octobre 1823 la préfecture demande que soit effectué un nouveau recensement de la population des Terreaux afin de préparer « l'exécution de cette ordonnance [qui] a été fixée le 1er janvier 1824 ». **503 Coubleviteains deviennent ainsi**



Voironnais. Dès le 3 janvier 1824, le conseil municipal de Coublevie délibère. Hector Blanchet essaie d'obtenir de la municipalité de Voiron le paiement des dettes de Coublevie « *qui toutes avaient été contractées dans l'espoir de les acquitter avec le produit des octrois des Terreaux* ». Une grande partie de ces dépenses, soit 1335 F, avait servi à embellir ce quartier. La ville de Voiron, quant à elle, s'empresse de remercier le baron d'Haussez, préfet de l'Isère, de son soutien dans la démarche d'annexion du quartier des Terreaux, en donnant son nom à **l'avenue d'Haussez**.

Conséquence de cette annexion : un redécoupage des paroisses

Si ce rattachement n'a rien changé à la circonscription judiciaire, il a par contre eu une incidence évidente sur les deux paroisses dont les limites correspondaient à celles des communes. A la demande de Claude Simon, évêque de Grenoble, Monsieur le curé de Voiron et Monsieur le desservant recteur de Coublevie doivent publier l'ordonnance qu'il leur adresse le 30 juillet 1823 « au prône du dimanche » et la transcrire sur les registres de leur paroisse respective. La population de Voiron s'accroît subitement de 500 paroissiens éloignés de l'église paroissiale qui est à cette époque l'église St Pierre de Sermorens. En 1825, Voiron n'a pas encore obtenu l'autorisation de construire un édifice religieux au centre de la ville. Les nouveaux Voironnais demandent que les services religieux soient transférés à la chapelle des Augustins, située sur la place actuelle de la République, plus proche et plus spacieuse que l'église St Pierre. En 1825 cette chapelle est devenue une annexe de St Pierre, on y dit la messe le dimanche et les jours de fête. Ce n'est qu'en 1864 qu'est posée la première pierre de l'église St Bruno.



Ordonnance de 1823

Conséquences pour Coublevie : la démission du maire

En 1830, le maire Hector Blanchet, habitant des Terreaux, ne résidant donc plus à Coublevie, donne sa démission. Il est remplacé par son frère Gustave. Au cours d'une dernière séance du Conseil municipal, il déclare avec émotion aux habitants des Terreaux « *sa peine de devoir quitter des administrés qui lui ont donné tant de preuve de leur attachement...* ». Il se consacre désormais à ses travaux d'historien. Le 17 mars 1834, il achète le château d'Orgeoise vendu par le petit fils du premier maire de Coublevie, M. Farconnet-Dumas. Il meurt le 19 avril 1861 et est inhumé au cimetière de Coublevie.



Hector Blanchet

Conséquences pour Voiron : un développement économique important

L'annexion du quartier des Terreaux a permis le développement économique de Voiron. En effet, c'est en s'étendant hors de ses murailles que Voiron devient une grande ville industrielle et commerciale pour la région. La papeterie Montgolfier resta dans le quartier des Terreaux jusqu'en 1897 où les inondations de la morge détruisirent le matériel. Elle fut reconstruite dans les Gorges où demeurent encore ses bâtiments. La rue des Prairies qui était nommée par Coublevie avant l'annexion, est rebaptisée « rue Bourg de Péage » en remerciement des secours apportés par cette ville à Voiron inondée.

Les limites cadastrales de 1824 entre les communes de Voiron et Coublevie restent inchangées jusqu'au 15 novembre 1968 où elles seront légèrement modifiées.

Suzanne Moulin, Anne-Marie Roudier, Nicole Signorini

Bibliographie :

Georges Fauchon, *Le pays Voironnais*, 1968.

Dr Tête, *Histoire de Voiron de l'origine à nos jours*, 1925.

Sources :

Archives départementales de l'Isère, 4 E- 582-23

Archives municipales de Voiron

Archives de l'évêché

Photos :

Collection des Archives municipales de Voiron